



N°26.DFCP.253

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260728-26_DFCP_253-AU

S²LO

DECISION DU MAIRE

OBJET : Demande d'affectation d'aides financières

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2122.21, L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 donnant délégation au Maire,

CONSIDERANT le fonds de concours exceptionnels de la Métropole Aix Marseille Provence,

CONSIDERANT le montant alloué à la Mairie de Pertuis, soit 416 857€,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation du stade Sanchez et le projet de rénovation de la mairie annexe,

DECIDE

Article 1 : La Ville sollicite une aide financière auprès de la Métropole Aix Marseille Provence à hauteur de 416 857 € au titre du fonds de concours exceptionnels pour les projets de réhabilitation du stade Sanchez et de rénovation de la mairie annexe.

Article 2 : Pour le projet de réhabilitation du stade Sanchez, l'aide demandée est de 221 857€, avec un autofinancement de 530 261,18€.

Article 3 : Pour le projet de rénovation de la mairie annexe, l'aide demandée est de 195 000€, avec un autofinancement de 200 092,75€

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à PERTUIS, le 27/07/2026

Aurélien AUCLAIR | Maire

Le 27 juil. 2026

Affiché le 28/07/26